

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ISERE  
ARRONDISSEMENT  
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE  
MAUBEC  
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
DE MAUBEC**

**Séance du 4 Avril 2023**

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Alain THORIN, Christian BUCLON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Date de convocation :

28/03/2023

Date d'affichage :

28/03/2023

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Delphine ROBY-PASCAL

Gérald BONNARD donne pouvoir à Annie LLOPIS

Stéphane RAJON donne pouvoir à Gilles GASPAROTTO

Guillaume ROLAND donne pouvoir à Olivier TISSERAND

Secrétaire de séance :

Madame Annie LLOPIS

**20230404 – 10 FINANCES – PROJET REHABILITATION VIEUX PRESSEUR –DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur : Madame Fabienne SOLER**

Vu la délibération 20230404 – 09 approuvant le projet de réhabilitation du Vieux Pressoir pour un montant prévisionnel de **1 043 632€ HT**

S'agissant d'un investissement important, il est indispensable de solliciter le plus largement possible les organismes de finances pour prendre en compte, dans le plan de financement, les subventions qui peuvent être accordées.

A ce titre, la commune sollicite :

- une subvention au titre du DSIL, pour la rénovation énergétique de l'ensemble du projet au taux de 60%
- une subvention au titre du Fonds vert en complément du DSIL au taux le plus élevé possible
- une subvention auprès du département de l'Isère dans le cadre de la Dotation Départementale au titre de la rénovation et création de logements communaux pour un montant de 9000 euros par logement => 4 \* 9000 = 36000 euros.
- une subvention au TE38 au titre du dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti « Iserenov » => 16 000 euros par poste de travaux.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les demandes de subvention, proposées ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se référant à l'opération de subvention,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les demandes de subvention, proposées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se référant à l'opération de subvention,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire  
Annie LLOPIS



Le Maire,  
Olivier TISSERAND

